

Règlement du Prix du Public de CLAP DENUIT 2014

- 1 - Concourent pour ce Prix du Public, tous les réalisateurs (trices) des films présentés pendant la nuit.
- 2 - Un bulletin, par séance, avec les titres des films présentés lors de cette séance sera distribué à chaque spectateur avant chaque séance et récupéré dans une urne à la fin de chaque séance.
- 3 - Les spectateurs sélectionneront pour chaque séance leurs 3 films préférés (une croix dans une case)
- 4 - La comptabilisation des votes se fera le lendemain dans la journée. Les bulletins seront entreposés en attendant dans le coffre fort de l'Office de Tourisme, co-organisateur de l'événement.
- 5 - Le comptage des votes se fera sous l'autorité et le contrôle de Mr Le Maire de Méjannes le Clap, officier d'état civil, qui en cas d'absence pourra déléguer cette responsabilité à un adjoint.
- 6 - Une péréquation sera effectuée selon le nombre de bulletins déposés par séance (en pourcentage)
- 7 - Le gagnant sera connu dès le 16 août. Le résultat sera communiqué par voix de presse et directement par courrier postal ou internet à l'intéressé(e).
- 8 – Une dotation en nature est prévue pour le gagnant et sera annoncée à l'ouverture de la première séance.